

PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

La Haye . . fl. 7 — Payable
la province - 8 — d'avance.

PRIX DES INSERTIONS.

premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
après et 20 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.

SUBSCRIBER L'ABONNEMENT AUX
ANNONCES.

Chez M. van Weelden, libraire, Spui,
et chez des libraires à Rotterdam, Li-
braires, Lange, Paquet, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franco.

LA HAYE, JEUDI 17 AOUT.

Revenu de la Couronne.

Parmi les points qui ont provoqué des objections de la Seconde Chambre, lors de l'examen préalable des sections, du projet de constitution modifiée, se trouve l'article relatif au revenu de la Couronne.

La majorité de la Chambre était d'avis que le chiffre de revenu était trop élevé, moins en lui-même et en comparaison de ce qui est attribué à la Couronne dans d'autres constitutions, qu'à cause de la situation financière du pays.

Le gouvernement a répondu qu'en considérant la forme relative de la Néerlande, y compris ses riches possessions d'outre-mer, le revenu de la Couronne, tel qu'il est établi aujourd'hui, ne se trouve déjà point en rapport avec celui de la Belgique, de la Bavière, de la Sardaigne, de la Prusse, de la Hanovre et du Danemark.

Vouloir diminuer encore ce revenu nécessaire pour tenir d'une manière digne de la Néerlande monarchique la splendeur de la Couronne, paraît d'autant moins raisonnable, qu'au moment où on le demande le chef de l'Etat s'impose, sous le rapport de ses domaines privés, un sacrifice qui a précisément pour but de relever la splendeur de cette même Couronne.

En effet, les très-riches domaines possédés autrefois par notre pays par la Maison d'Orange furent confisqués en 1795. En 1804 une indemnité lui fut promise de ce fait, mais plus tard, les sommes qui avaient déjà été destinées à payer cette indemnité, furent employées à d'autres fins.

La Maison d'Orange a donc été privée jusqu'en 1814 de la jouissance de revenus considérables provenant de ses propriétés particulières. En fixant en 1814 et 1815 les revenus de la Couronne, on a eu égard à ces pertes immenses et on a voulu indemniser la Dynastie pour l'avenir, ainsi qu'il résulte du *Journal officiel* du 24 août 1822. On y voit que le Roi a dû procurer au premier Roi des Pays-Bas, le Roi Guillaume, pour assurer de nouveau à son auguste famille, un revenu de 10 millions de florins en biens patrimoniaux.

On considère qu'afin d'augmenter le lustre de la Couronne, le Roi, par l'article 12 du projet de constitution, vient de réunir de nouveaux biens à la Couronne, les biens patrimoniaux donnés à sa Maison pour la couvrir en partie des charges essayées autrefois, et auxquels le Roi avait d'autant plus de droit de tenir que, pour s'en assurer la propriété, il avait en 1842 cédé à la Néerlande des biens auxquels il attachait un grand prix, alors sans doute l'équité oppose à ce qu'on réclame des réductions dans le revenu de la Couronne, dont une grande partie est absorbée par les charges considérables.

Les considérations acquièrent encore plus de poids en vertu de la déclaration solennelle dont, d'après les vœux exprimés du Roi, il a été donné connaissance à la nation : « que S. M. est prête à participer dans une large mesure, aux sacrifices que les circonstances graves où nous nous trouvons commandent à la nation de faire sur l'autel de de la patrie. »

Cette est en substance la réponse du gouvernement aux observations de la Chambre.

Nous ferons remarquer que, dans sa courte réplique, le Roi n'a contesté aucun des arguments par lesquels le gouvernement a combattu le vœu de voir diminuer le revenu de la Couronne.

Il reste, le gouvernement s'est rendu au vœu exprimé par plusieurs membres de la Chambre, tendant à ce qu'à l'avenir le revenu de la Couronne fût fixé par la loi au commencement de chaque règne.

Revue Politique.

De lettres de la frontière du Maroc, reçues par Oran, rapportent que l'empire se trouve en sérieuse délicatesse. (c'est l'expression du correspondant) avec l'Angleterre, et en hostilité avec l'Espagne. Il s'agit, du côté de l'Angleterre, d'un conflit entre le pacha de Mazagan et le consul général, M. R. à l'Espagne, le sultan redemande les Zaffarines, et demande à main armée.

Les rapports qui viennent d'Italie ne brillent point par la clarté. Les journaux de France échangent des récriminations, au sujet de la capitulation de Milan. Une lettre de Naples publiée par le *National*, accuse les généraux Piémontais d'avoir fait massacrer des compagnies d'étudiants volontaires, tandis que ceux-ci sont accusés d'avoir par leur discipline compromis le succès de la bataille. Quant à l'armée, que des rumeurs entières ont été détruites par l'insurrection, ceci a grand besoin de confirmation. On ajoute qu'on a organisé en cette ville une compagnie de braves pour combattre les soldats et les Autrichiens. Le maréchal a donné des ordres tels qu'on passera immédiatement à l'armée tout individu qui proférerait des menaces.

Le maréchal Radetsky a cédé, dit-on, le commandement au général Welden. Les uns disent qu'il est appelé à Vienne par l'empereur, les autres qu'il s'est retiré pour ne pas accepter l'armistice imposé par la diplomatie. Il est toutefois impossible d'admettre que le vieux maréchal ait abdiqué ses fonctions; sa retraite n'est évidemment que momentanée. On assure que Brescia a capitulé le 8 et que les Autrichiens y devaient entrer le lendemain. Cette nouvelle est au moins prématurée. Enfin on ajoute qu'une contribution de 80 millions payable dans les trois jours, a été imposée à la Lombardie entière.

Les deux armées restent dans leurs positions: l'armée autrichienne à Milan, l'armée piémontaise de la Tessin à Vigevano, où le roi Charles-Albert, sans se laisser abattre par la mauvaise fortune, concentre ses forces et organise de nouveaux moyens de défense. MM. Casati et Gherardi ont apporté à Charles-Albert la démission en masse du ministère dont ils formaient partie, et le roi a immédiatement nommé M. Merlo, vice-président de la chambre des députés, et le comte de Revel, de la formation d'un nouveau cabinet.

Il paraît que réellement les Autrichiens sont entrés à Bologne, mais ils n'ont pas tardé à en sortir par la porte de Ferrare. Le grand-duc de Toscane a annoncé officiellement par une proclamation, la médiation spontanée de la France et de l'Angleterre, qu'il accepte pour sa part. On ajoute que le ministre anglais à Florence a envoyé au lieutenant général Welden une protestation contre toute invasion des Etats romains. L'Autriche réclame, dit-on, le *statu quo ante bellum* et 50 millions pour les frais de la guerre, avec l'occupation de Gênes et de la citadelle d'Alexandrie jusqu'au paiement intégral.

Depuis la capitulation de Milan et l'évacuation complète de la Lombardie par les troupes piémontaises, lord Palmerston a envoyé ces jours derniers une note au cabinet français pour déclarer qu'il n'est pas probable que le cabinet de Vienne repousserait les termes fixés par les deux cours médiatrices, on devait se borner de son côté à réclamer la neutralité du territoire piémontais et une délimitation libérale pour les peuples de la Haute-Italie.

Comme d'habitude les motifs de nos journaux ont bâti des conjectures très-ingénieuses sur le séjour de M. Bulwer à Paris, qui devait se rendre ensuite à Turin. Or, M. Bulwer a été à Madrid l'adversaire acharné de la politique française. Toutes les hypothèses tombent aujourd'hui, car, suivant le *Journal des Débats*, son voyage à Paris n'avait ni but, ni caractère politique, et M. Bulwer serait reparti non pas pour Turin, mais pour Londres.

Bien que les négociations pour la paix aient commencé, la possibilité d'une intervention armée n'est pas encore rayée du programme du gouvernement français, et les différentes divisions de l'armée continuent à se concentrer sur le territoire de Savoie.

Tout le monde a intérêt à terminer pacifiquement l'affaire du Schleswig-Holstein. Aussi, outre les assurances qui viennent de Paris et de Londres à ce sujet, voyons-nous, dans la *Gazette de Hanovre*, que le général de Wrangel a donné avis au pouvoir central que pour le moment il n'a plus besoin de troupes. C'est dans l'attente du prochain armistice. La *Quatrième des Postes et de l'Intérieur*, feuille officielle de Stockholm, porte que les cabinets de Paris et de Londres ont déclaré collectivement et formellement au gouvernement de l'Allemagne, que toute agression ultérieure de la part de l'Allemagne contre le Danemark serait regardée par la France et par l'Angleterre comme une déclaration de guerre faite contre elles par la coalition germanique. Par suite de cette nouvelle, la session de l'assemblée des quatre ordres a été indéfiniment prolongée, et tous les conseillers d'Etat qui étaient à Stockholm sont allés rejoindre le roi à Malmœ.

Lundi, l'Assemblée nationale de France a rejeté plusieurs propositions émanant de l'initiative de ses membres. La plus importante était celle qui tendait à accorder à diverses industries particulières, sous forme de commandes, des secours s'élevant à près de vingt millions. Les ministres auxquels les crédits auraient été alloués pour cet objet, se sont opposés à l'adoption de la proposition, et le ministre des finances, notamment, a fait valoir avec une grande énergie les motifs tirés de la situation du trésor, qui ne permet pas de voter sans cesse des crédits extraordinaires, lorsque toutes les ressources s'amoindrissent, que toutes les recettes diminuent. M. Goudchaux nous paraît avoir eu raison d'arrêter l'Assemblée sur la pente où elle ne s'est laissée que trop aller en admettant de nombreuses dépenses non prévues au budget, et sans s'inquiéter des moyens de les couvrir.

Le projet de créer un journal officiel de la République, qui n'eût été qu'un diminutif du *Moniteur*, a également été rejeté par l'Assemblée. Le gouvernement, qui avait primitivement adhéré à cette proposition, a fini par la repousser par l'organe du ministre de l'intérieur, M. Senard.

SECONDE CHAMBRE DES ETATS-GENERAUX.

DISCUSSION SUR LA REVISION DE LA LOI-FONDAIMENTALE.

(Fin de la séance d'hier.)

M. De Weichs de Wonne, député de la province du Limbourg, dit qu'il s'estime heureux d'être appelé à participer à l'œuvre de la Loi-Fondamentale, et cela d'autant plus que par là se trouvera écarté un des principaux griefs de la province qui l'a élu. En effet, dit l'honorable membre, le Limbourg, qui a été régi pendant plusieurs années par la constitution belge, était fondé dans les plaintes qu'il a adressées au gouvernement en 1842 et 1843. M. De Weichs, dans son discours par le tableau de la situation de cette province, et déclare qu'il contribuera par son vote à l'achèvement de l'œuvre importante de la révision de la Loi-Fondamentale, sans toutefois enchaîner son vote pour tous les projets.

M. van Sasse van Isselt commence par se déclarer partisan des élections directes; il dira avec la commission: la question n'est pas de savoir si aujourd'hui les élections directes constituent le meilleur système électoral, mais si, en ce moment, un autre système est bien possible. Il votera également pour le projet relatif à l'enseignement et au culte, et quant à ce dernier objet il ne peut que féliciter sincèrement le gouvernement d'avoir eu le courage de s'affranchir de ces idées de caste et de partis; le gouvernement contribue puissamment par ce moyen à maintenir la bonne harmonie entre les habitants. L'orateur ne partage pas les craintes d'invasion de la part du clergé catholique qu'a exprimées l'honorable député de la Gueldre. Mais il y a un autre point sur lequel M. Sasse van Isselt ne saurait se réunir à l'opinion du gouvernement, c'est celui relatif à la défense de l'Etat; le projet, tel que le gouvernement l'a rédigé, présente à son avis différentes lacunes, et est susceptible de son origine, de notables améliorations, ainsi qu'on l'a subtilement fait remarquer dans le rapport des sections; il croit donc devoir voter contre ce projet.

M. Menso dit qu'il a toujours fait partie de ceux des membres de cette Chambre qui ont cherché, autant qu'il a été possible, à retarder le moment de la révision de la Loi-Fondamentale, parce qu'il craignait que ce travail ne pût se faire avec tout le calme dont il a besoin. Bien des gens dans le pays se font une fautive idée de cette révision; depuis longtemps c'est à la Loi-Fondamentale, qu'ils ont attribué tous nos maux; de là le besoin reconnu de la révision de notre organisation politique; pendant, ajoute l'orateur, tandis que dans d'autres pays il y a eu des bouleversements, nous avons conservé l'ordre, et autant qu'il est en lui, M. Menso contribuera à ce que l'important travail de la constitution soit une œuvre de progrès et de sagesse.

Entrant ensuite dans quelques détails des douze projets de loi, M. Menso déclare adhérer à ceux relatifs au culte et à l'enseignement; mais il y a trois questions sur lesquelles il ne saurait adopter l'opinion du gouvernement: 1° la faculté accordée au gouvernement de pouvoir séparer ou réunir des provinces; 2° le droit de réunion et 3° le système de représentation nationale. Pour ce qui concerne la première question, il ne peut à aucun prix consentir à un changement quelconque dans la manière dont les différentes provinces du royaume sont divisées, et il croit en cela être l'interprète de la nation. Les députés sont attachés à sa province autant qu'à sa patrie. Assurément pendant une administration de 35 ans on a introduit dans les différentes provinces des réglemens qui ne sont pas les mêmes partout; les provinces ont contracté des engagements différents. Tout cela ne pourrait qu'amener des conflits si l'on voulait aujourd'hui réunir des provinces. Le droit de réunion est à son avis, ce que le gouvernement ne saurait faire, il croit devoir mettre à côté du droit une garantie correspondante. Et quant au système d'élection, M. Menso n'est pas si enthousiaste administrateur des élections directes que l'honorable préopinant. Il ne s'est pas encore convaincu qu'elles ont produit de si bons résultats dans les pays où elles sont introduites, et la constitution de la Première Chambre, suivant le système qu'on présente, lui paraît tellement vicieuse qu'il en préférerait la suppression complète.

M. Telting a la parole. Sans entrer dans de longs détails sur les observations générales que lui ont suggérées les douze projets de loi sur la révision de la Loi-Fondamentale, l'honorable membre fait remarquer que de tout temps il a demandé des réformes dans nos institutions, mais les réformes utiles, sages, qui seules sont propres à augmenter réellement la prospérité générale du pays et à maintenir l'ordre et la tranquillité dans le royaume. Il s'était réjoui avec beaucoup de ses collègues de voir enfin leur désir réalisé; mais, il ne saurait le dissimuler, la nouvelle Loi-Fondamentale, telle qu'elle se trouve devant nous, n'a pas répondu à son attente, et il s'estime moins heureux aujourd'hui d'être obligé de coopérer à l'achèvement de cette constitution. M. Telting regrette de voir les bases sur lesquelles elle repose, complètement changées; à son avis, elles portent la trace des événements sous l'influence desquels la commission de constitution avait été nommée. Il y a grand nombre de points sur lesquels il pourrait faire le sacrifice de son opinion personnelle, et parmi lesquels il range l'article relatif aux colonies; il est nécessaire que la législation de la mère-patrie puisse surveiller les finances de ses colonies; il n'approuve pas entièrement la modification de l'art. 23 ainsi que ce qui concerne le conseil d'Etat et les impôts provinciaux.

Mais il y a d'autres points sur lesquels il ne saurait faire abnégation complète de ses opinions. En première ligne figure la représentation nationale. M. Telting voit dans les élections directes une amère déception pour la nation. La grande majorité des Néerlandais préfère rester étrangère à ce mouvement politique; elle emploie son temps à ses affaires privées, et de pareilles circonstances elle vote sans connaissance de cause et de personnes. La composition de la Première Chambre, et ses rapports avec la Seconde-Chambre lui paraissent défectueux. Vient ensuite le point qui émancipe le clergé de la surveillance préventive; l'article 15 qui autorise les réunions publiques, paraît dangereux, dit Telting. Ce serait un malheur pour le pays, à son avis, d'autant plus incompréhensible, que dans les autres pays on fait tous les efforts possibles

les réprimer; les droits du placet ne sont pas maintenus... la nouvelle constitution; cela lui paraît une grande imprudence... les dispositions relatives à l'enseignement public sont généralement opposées à ses vues.

M. Nap. après avoir fait l'historique des événements qui ont amené la révision de la Loi-Fondamentale, entre dans de longs détails qu'il présente comme observations générales, et conclut en se déclarant contre les projets de loi relatifs à la représentation nationale, au droit de réunion, et contre celui relatif à nos colonies.

M. Hoffman fait également l'historique de ce qui s'est passé, depuis un an et rappelle comment la révision de la Loi-Fondamentale a été promise solennellement par le Roi. L'honorable membre a toujours été de ceux qui ont demandé des réformes larges; c'est donc avec plaisir qu'il contribuera à l'achèvement de l'œuvre de la nouvelle constitution.

M. Enschédé parle longuement de la situation difficile où les derniers événements de l'Europe ont placé la société. Il coopérera de tous les moyens à terminer le travail important de la Loi-Fondamentale, se réservant de demander sur différents points des éclaircissements.

M. Mutsaers commence par dire que l'objet qui occupe en ce moment la Chambre est une question d'être ou ne pas être, sur laquelle la nation attend la décision de la Chambre. L'Europe a traversé un siècle depuis quelques mois. M. Mutsaers approuve le progrès, mais il réprovoque avec dégoût les excès et les bouleversements auxquels ce progrès a donné lieu dans plusieurs pays.

M. Mutsaers résume ensuite les différentes observations que plusieurs membres ont faites sur la nouvelle Loi-Fondamentale. Il ne comprend pas comment on peut encore aujourd'hui dire que la nation n'est pas encore arrivée à ce degré de maturité voulu; pour son compte, il la croit mûre pour toutes les institutions dont nos voisins jouissent.

L'orateur passe ensuite à une autre question qui a également soulevé de graves objections de la part de plusieurs membres: le culte. M. Mutsaers s'était d'abord proposé de passer ce point sous silence pour ne pas provoquer des questions irritantes, mais ce qui a été dit hier par l'honorable membre de la Gueldre ne lui permet pas de garder le silence.

La question de droit de réunion n'offre pas, aux yeux de M. Mutsaers, les dangers qu'on veut bien y voir; c'est, dit-il, un droit qu'on ne saurait pas plus contester que celui de marcher en liberté.

M. Schievers van Harenaspel n'approuve pas tout à fait le système sur lequel se base la nouvelle constitution et se propose de faire connaître son opinion sur chaque projet séparément lorsqu'on les discutera.

NOUVELLES D'ITALIE.

ROME, 10 AOUT. — On dit qu'un corps d'Autrichiens a pris possession de la ville de Rome. Une députation de citoyens, parmi lesquels se trouvent des prêtres, s'est présentée devant les Autrichiens avec un drapeau blanc, deux ou quatre pièces d'artillerie ont été sur-le-champ disposées aux portes de Rome. Les portes de cette ville sont au-delà du R. Le commandement en a été confié au général Trolli, après la démission du général Sammarini. Le pape du P. a été coupé par ordre de...

ministre général Welden, par suite de l'interposition des bons offices du susdit ministre, auquel s'est joint successivement le chargé d'affaires de la république française, a déclaré que les frontières de la Toscane seront respectées par les armées autrichiennes, à la condition que l'ordre intérieur sera conservé dans le grand-duché et que l'on n'exercera ni force ni violence ni actes d'agression.

Le ministre d'Angleterre ayant garanti l'exécution de ces conditions, le gouvernement a la confiance que le bon sens et le dévouement des populations toscanes les engageront à conserver le calme nécessaire pour le salut de la patrie.

Afin que la déclaration du lieutenant-général Welden suffise pour rassurer, et pour plus de garantie encore, ledit ministre d'Angleterre a également interposé ses bons offices auprès du général Perglas commandant le corps d'occupation de Modène; on attend avec confiance le résultat de démarches semblables.

Le ministre secrétaire d'état pour les départements des affaires étrangères et de la guerre. N. CORCINI.

TRIESTE, 7 AOUT. — Le drapeau allemand flotte sur le château à côté du drapeau autrichien, et ce matin un service religieux militaire a été célébré en plein air pour fêter l'unité de l'Allemagne. Quatre bataillons de la garnison y ont assisté, et des rubans tricolores allemands flottent à leurs drapeaux autrichiens.

La Hotte sardo-piémontaise, forte de 1700 hommes depuis ayant hier très près de nous, dans la baie de Muggia, mais sans opposer le moindre obstacle à la navigation. L'insubordination règne parmi l'équipage; les Génois montrent un esprit très équivoque, de sorte qu'Albini a beaucoup de peine à maintenir la discipline.

NOTIFICATION PUBLIÉE A FERRARE.

Mes troupes se maintiendront en bon ordre et en bonne discipline lorsqu'elles auront le pied sur le territoire pontifical. Toute violence contre les personnes paisibles et pacifiques et leurs propriétés sera jugée par les conseils de guerre. Mais pareillement je ferai fusiller absolument (faro fasilaire assolutamente) parce que je ne veux pas de prisonniers, quiconque aura les armes à la main ou montrera d'autre manière de l'hostilité contre nous. Là où les troupes I. R. tiendront garnison, seront séquestrées les armes de toute espèce et les autorités sont personnellement responsables, pour leurs villes, tant de ceci que de l'approvisionnement des troupes I. R. sur l'énormité des rations qu'il faudra fournir aux hommes d'infanterie et de cavalerie. Bandeno, 4 août.

Le commandant des corps de réserve WELDEN, lieutenant-maréchal.

Les journaux de Turin, l'Opinione et le Constitutionale Subalpino, confirment la nouvelle que nous avons donnée de l'armistice de quarante-cinq jours conclu entre les Autrichiens et les Piémontais.

On écrit de Turin, le 11 août: Une estafette arrivée ce matin a apporté des nouvelles fort importantes. Radetzki est remplacé par Welden, qui prend le commandement en chef de l'armée autrichienne en Italie. Une contribution de guerre de 80 millions de francs sera levée sur les Lombards, et devra être acquittée sous le mois de septembre.

NOUVELLES D'ALLEMAGNE.

COLOGNE, 15 AOUT. — Une magnifique matinée musicale a eu lieu hier au Casino. Le vicaire de l'empire, le président de l'assemblée nationale allemande et beaucoup de députés à cette assemblée y ont assisté jusqu'à la fin.

Batohiduc-vicaire de l'empire quitta la salle au milieu des cris de joie et des acclamations qui l'accompagnaient sur toute sa route. Lorsque le président de Gagern voulut quitter le Casino, la foule lui porta encore des vivats trois fois répétés.

Vers deux heures a commencé à se former le cortège de la grande cérémonie religieuse de la cathédrale. A peine cette longue et imposante solennité était-elle terminée qu'une foule immense s'est portée sur les rives du Rhin, pour attendre l'arrivée de la roi de Prusse. Vers 6 heures, le bateau à vapeur le Schiller s'est rendu à Deutz pour prendre S. M. A 7 1/2 heures, des salves d'artillerie ont annoncé l'approche du roi. S. M. a été reçue à la station et s'est embarquée immédiatement sur le Schiller. Elle était accompagnée des princes Guillaume et Frédéric et de plusieurs autres membres de la famille royale, le président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, de M. Alexandre de Humboldt, du chevalier Bunsen et de plusieurs généraux.

Au débarcadere, S. M. fut accueilli par une allocution du premier bourgmestre et une autre de M. Ed. De Groote, au nom de la commission pour l'achèvement de la cathédrale.

A peu de distance de là, le vicaire de l'empire s'avança au-devant du roi, et ces deux augustes personnages s'embrassèrent, se pressant cordialement l'un l'autre. Il serait impossible de décrire la joie que cette scène fit éclater dans la foule. La garde bourgeoise formait la haie jusqu'à l'habitation du vicaire de l'empire. Le roi marchait à pied, offrant la droite au vicaire de l'empire, après avoir vivement changé de place, lorsque celui-ci s'était placé à sa gauche.

Le roi arriva au bâtiment du gouvernement, où le vicaire de l'empire ne tarda pas à le suivre. Peu de temps après, le président de l'assemblée nationale de Francfort, M. de Gagern, accompagné d'une centaine de membres de cette assemblée, attendait le roi dans le salon qui précédait ses appartements. Lorsque S. M. parut, M. de Gagern lui adressa les paroles suivantes: Sire, l'assemblée nationale allemande a répondu à l'invitation qui lui a été faite d'assister à une solennité d'une haute signification, et les membres présents ont pu se convaincre qu'on a besoin de l'unité nationale pour l'achèvement de ce magnifique ouvrage. L'assemblée nationale compte fermement sur l'appui de V. M. pour la construction de l'édifice, qui est entrepris et que la nation exécutera.

Le roi a répondu: J'ai à cœur l'unité de l'Allemagne, c'est un héritage de ma mère. Après s'être éloigné, le roi revint et se fit présenter par M. de Gagern les membres présents de l'assemblée. Puis, il s'exprima, à peu près en ces termes: Messieurs, pour être bons amis, il est nécessaire qu'on se voie en face. Je me réjouis donc réellement de vous avoir vu ici. Je souhaite de tout cœur le succès de votre importante mission. Soyez convaincus que je n'oublierai jamais quel grand ouvrage vous êtes appelés à fonder, de même que je suis convaincu que vous n'oublierez pas qu'il y a des princes en Allemagne; et que je suis au nombre de ces princes.

Ces paroles furent accueillies par des vivats. Puis S. M. se fit présenter le conseil municipal, la commission pour l'achèvement de la cathédrale, les commissaires de la fête, les chefs de la garde bourgeoise, les ecclésiastiques des deux professions. Le roi se retira ensuite dans ses appartements où l'attendait le maire de Cologne.

Le soir des milliers d'habitants se réunirent pour une sérénade aux flam-

beaux à donner au vicaire de l'empire, au roi, aux ecclésiastiques de haut rang et au président de l'assemblée nationale de Francfort.

Baron de Welden devant le bâtiment du gouvernement, le cortège s'est formé en cercle et a porté un vivat au roi. S. M. a paru au balcon avec le vicaire de l'empire, et des acclamations de joie les ont accueillis, tous les deux. Ils ont remercié la foule avec la plus grande cordialité.

Après cette sérénade, le roi, le vicaire de l'empire, les princes, les ministres, etc., se sont rendus à la station du chemin de fer de Cologne à Bonn où ils ont pris un convoi spécial pour se rendre au château de Brühl.

On lit dans une lettre de Stockholm, 4 août, adressée au Botsenshulle de Hambourg: Le journal officiel Post-och-Inrikes-Tidningar ne contient pas, à vérité, la confirmation des bruits reproduits par d'autres journaux, et avant lesquels les Allemands auraient attaqué Alsen et le général Wrangel aurait été fait prisonnier, mais il annonce comme positif que l'Angleterre a invité sérieusement le pouvoir central allemand à accepter l'armistice conclu à Malmö, sinon que l'Allemagne aura à se reprocher des conséquences résultant d'un refus. Les trois régiments samois campent près de Lund; l'artillerie norvégienne et suédoise s'est réunie au camp de la prince royal, de Lund à Landskrona. Le roi restera encore quelques semaines en Scanie. La diète restera réunie encore quelque temps.

La Belgique n'a pas attendu la notification officielle de l'avènement de S. A. I. l'archiduc Jean en qualité de Reichsverweser, pour donner des marques de sympathie et de vouloir au pouvoir actuel de l'empire. Le comte de Briège, ministre de Belgique, reçu en audience particulière, a reçu le 13, au vicaire de l'empire, en présence du ministre des affaires étrangères, une lettre de félicitations de S. M. le roi des Belges. Nous avons donné dans notre précédent numéro le résultat de la 60e séance de l'assemblée nationale de Francfort; nous ne ferons que reproduire maintenant un résumé du discours qu'a prononcé M. de Radowitz dans cette séance au sujet des affaires d'Italie: Messieurs, comme la glorieuse armée autrichienne a aussi combattu pour nous, je crois, en saluant avec allégresse ses victoires, à l'interprète des sentiments de cette assemblée. A mon avis la position de Venise et du littoral est absolument nécessaire à l'Allemagne pour la sécurité de Trieste et de Trente et des communications avec la Méditerranée. Il faut que l'Autriche ait un pied ferme en Italie; pour cela, elle a besoin de la Lombardie, mais il lui faut le territoire vénitien et la partie du nord avec Peschiera et Mantoue. La tâche de l'Autriche a dû être de concilier ses intérêts avec la nationalité italienne, en tenant compte de cette dernière par l'établissement d'une confédération italienne. Même dans le cas d'une défaite des Autrichiens, l'Italie ne serait pas libérée à l'intérieur à cause de l'opposition des Etats particuliers. L'Italie supérieure serait livrée à la suprématie de la France, l'Italie inférieure à la suprématie de l'Angleterre. Il faut que tout le pays jusqu'à l'Alpe, soit à l'Autriche et que, comme membre d'une confédération italienne, il soit en relation étroite avec l'Allemagne. La marine autrichienne se sépare de la marine allemande. La médiation de la France et de l'Angleterre sera difficilement dans un sens qui soit conforme à nos intérêts; aussi le pouvoir central doit-il offrir la médiation de l'Allemagne, qui ne trouve pas un plus grand et plus digne objet sur lequel il puisse exercer son action.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE DE VIENNE.

VIENNE, 10 AOUT. — Au début de la séance, le vice-président M. Strachan, a annoncé le retour de la députation envoyée à Prague, et a appelé à la tribune le secrétaire de cette députation, M. Borrosch (de Prague), pour présenter son rapport. M. Borrosch a parlé de l'accueil bienveillant qu'il a eu à faire par les habitants de Prague, et a dit que les habitants de cette ville ont été très satisfaits de la mission dont la députation était chargée. Le rapport a été accueilli par des applaudissements unanimes, surtout lorsque M. Borrosch a parlé de l'enthousiasme des Tyroliens pour l'empire.

Le rapport terminé, M. Neumann a adressé au président le conseil M. de Dobbhoff, en l'absence du ministre des affaires étrangères retenu par une indisposition, des interpellations sur la situation des provinces danubiennes et l'entrée des Russes dans ces provinces. Il a demandé si le cabinet avait protesté contre cette violation des traités d'Ackermann et d'Andrinople, comme l'ont fait les agents de la Prusse et de la France. M. Neumann, l'Autriche doit, sur cette question, se rapprocher de la Turquie, toute prête à se joindre à elle contre les Russes.

M. de Dobbhoff a répondu qu'aucune protestation n'avait été faite au nom de l'Autriche, parce que l'état actuel de ces provinces ne rendait pas une protestation nécessaire. Il a annoncé que le cabinet de Berlin avait démissionné celle qu'avait faite son agent. Puis il a dit que la politique actuelle du ministère se dirigeait à éviter jusqu'au moindre dissentiment avec la Russie, et ne pas amener un conflit de nature à empêcher l'établissement des institutions fondamentales de l'empire.

M. de Dobbhoff, répondant à une autre interpellation de Nadler, relative au choléra, a démenti le bruit que le choléra avait éclaté dans certaines parties de l'empire. Le choléra n'apparu nulle part et des mesures énergiques sont prises pour combattre s'il se déclarait.

M. Umlauff est ensuite venu à son tour interpellé sur la conduite qu'il compte tenir vis-à-vis de la diète convoquée en Bohême par le ci-devant gouverneur de Broun, comte Léon Thun. Selon M. Umlauff, cette diète aurait été illégalement convoquée, les élections n'auraient été faites que toutes les règles établies, et à cette occasion, plusieurs individus auraient été persécutés.

Le ministre de l'intérieur a répondu qu'il n'avait pas encore de résolution bien arrêtée au sujet des mesures qu'il comptait prendre. Il ne conteste pas, au reste, a priori, la légitimité d'une assemblée provinciale en Bohême, puisque les assemblées de ce genre sont en ce moment réunies en Moravie, en Styrie et dans la Haute-Autriche.

M. Klauudy a remplacé M. Umlauff. Ce n'est pas au ministre de l'intérieur, mais au ministre de la guerre que ce nouvel orateur s'est adressé. M. Klauudy voulait savoir si l'on avait ordonné à l'armée de prêter serment à l'empire, et si l'on avait pris des mesures pour contraindre les soldats à prêter l'obéissance dans le cas où ils voudraient se soulever. Il a dit que les motifs les soldats du prince Wrangel, qui se trouvaient à bivouaquer dans les rues et autour de Prague, et que les finances ne devaient pas faire de la guerre un objet de préférence.

Le ministre de la guerre a répondu que les questions de ce genre à obtenir l'assentiment de la chambre. Il n'a rien dit sur l'armée prêter serment à la constitution, et qu'elle n'aurait pas été faite; que les chefs de l'armée n'ont toujours été obéissants, et qu'il n'y avait point de mesures à prendre pour empêcher le désobéissance, que les soldats ne bivouaquent encore.

